

Aide en ligne – Base sécurisée Intéressement Participation



SOMMAIRE

CONNEXION ET NAVIGATION DANS LA BASE SECURISEE	3
INTERESSEMENT : CHOIX.....	4
PARTICIPATION : CHOIX.....	5
RAPPEL DES POSSIBILITES ET DES REGLES FISCALES ET SOCIALES	6
MODALITES	7
Intéressement.....	7
Participation	8
DESCRIPTION PEG VINCI ET PERCOLG.....	8
PEG VINCI CASTOR	8
PERCOL-G VINCI ARCHIMEDE	9
MOTIFS DE DEBLOCAGE ANTICIPE	9

CONNEXION ET NAVIGATION DANS LA BASE SECURISEE

La connexion à la base se fait en saisissant votre matricule et le mot de passe.

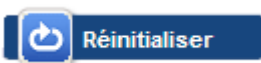
Votre matricule figure sur votre bulletin de paie.

Le mot de passe est différent pour l'intéressement et la participation et vous ont été envoyés dans votre espace sécurisé PeopleDoc pour ceux qui ont fait le choix de la dématérialisation ou envoyés par courrier postal pour les autres. .

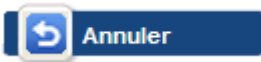
Lors de la 1^{ère} connexion, l'écran de saisie de vos choix s'affiche avec le choix par défaut.

Vous pouvez donc choisir de valider le choix par défaut ou de faire vos modifications.

Les boutons disponibles dans la base :



Permet de réinitialiser le choix par défaut.



Permet de revenir à la situation initiale ou à la dernière situation validée



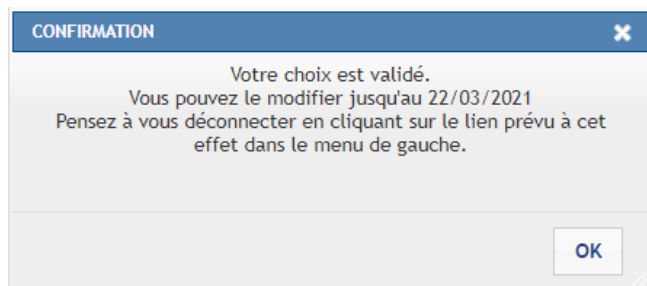
Permet d'imprimer ou d'enregistrer le dernier choix validé sous format pdf. Si aucune validation n'est intervenue, ce bouton est grisé.



Permet de valider son choix. Dès que le choix est validé, la date de dernière validation s'inscrit sous le bouton.

*Dernière validation
08/12/2014 18:20:55*

Lorsque le choix est validé, la fenêtre de validation s'affiche :



Fermeture du site le 22 mars 2021

Pensez à vous [Déconnecter](#)

Pour des raisons liées à la confidentialité, il ne faut pas se déconnecter en quittant le navigateur internet. Utilisez le lien disponible dans l'écran de gauche.

INTERESSEMENT : CHOIX


Lors de la connexion, l'écran de saisie de vos choix s'affiche. A la première connexion (sans modification de votre part), c'est le choix par défaut qui apparaît : épargne PEG VINCI Fonds Epargne monétaire.

Vous pouvez modifier votre choix.

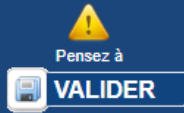
Exemple :

Bonjour

Votre choix concerne :
Intéressement 2020
(Fermeture du site le 22/03/2021)

 [Besoin d'aide](#)

Matricule :
Unité de travail :
Dernière connexion :
Dernière validation :

 Pensez à **VALIDER**

Pensez à vous [Déconnecter](#)

Intéressement 2020 (Fermeture du site le 22/03/2021)

Vous disposez d'un montant net de **1899,26 €**.

Saisissez vos choix ou laissez le choix par défaut puis cliquez sur le bouton "Valider" en bas de page.
Le bouton "Annuler" permet de remettre les valeurs de la dernière validation.
Une fois le choix validé, vous pourrez imprimer ce formulaire en pdf en cliquant sur le bouton "Imprimer" en bas de page.

Par défaut, le montant est affecté dans le PEG Epargne monétaire, ou entièrement payé si le montant est inférieur à 80 €. Décocher la case "En totalité" pour répartir le montant.

Vous pourrez revenir sur vos choix durant toute la campagne et jusqu'au 22/03/2021.

Versé dans le PEG VINCI sur les supports suivants (salarié présent ou retraité au moment du versement)	En totalité	En partie pour un montant net
PEG - Castor France (Relais)	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PEG - Epargne monétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	1899,26 €
PEG - Amundi label équilibre solidaire ESR	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PEG - Amundi label obligataire ESR-F	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PEG - Amundi label harmonie solidaire ESR-F	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PEG - Eres épargne actions internationales	<input type="checkbox"/>	0,00 €


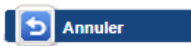


Versé dans le PERCOL-G (Plan ARCHIMEDE) sur les supports suivants (salarié présent ou retraité au moment du versement)	En totalité	En partie pour un montant net
PERCOL - Amundi trésorerie ESR	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PERCOL - Amundi obligataire diversifié ESR	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PERCOL - Eres DNCA Eurose	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PERCOL - Amundi label équilibre solidaire ESR	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PERCOL - Amundi Opportunités ESR	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PERCOL - Amundi actions PME ESR	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PERCOL - Epargne actions internationales	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PERCOL - Amundi trésorerie ESR Piloté (Horizon* : <input type="text"/> JJ/MM/AAAA)	<input type="checkbox"/>	0,00 €

Versé avec la paie ...	En totalité	En partie pour un montant net
Versé avec la paie d'avril 2021	<input type="checkbox"/>	0,00 €

Le total de mes choix correspond au total de ma somme disponible soit : **1899,26**

Les notices concernant les fonds du PEG et du plan ARCHIMEDE VINCI sont à votre disposition sur le site intranet VINCI (<http://www.vinci.net>) ou auprès du service PAIE/SIRH.
Le montant net versé en paie (zone non saisissable) sera la résultante du montant net à répartir déduction faite des montants épargnés, toutes épargnes confondues.

* Horizon de placement

Il est possible de modifier le choix validé jusqu'à la date de fermeture du site internet sécurisé.

Pour un versement dans le PEG VINCI, le montant saisi doit être supérieur ou égal à 15 €.

Pour un versement dans le PERCOL-G, le montant saisi doit être supérieur ou égal à 15 €.

Le montant « versé avec la paie d'avril 2021 » n'est pas saisissable. Ce montant est calculé automatiquement en déduisant du montant net de votre intéressement le total des sommes que vous avez épargnées.

Rappel : les épargnes sont effectuées sans condition de présence au moment du versement.

PARTICIPATION : CHOIX


Lors de la connexion, l'écran de saisie de vos choix s'affiche. A la première connexion (sans modification de votre part), les choix affichés sont :

- épargne 50 % PEG VINCI Fonds Epargne monétaire, 50 % PERCOL Fonds Amundi trésorerie gestion pilotée.

Exemple:

Bonjour

Votre choix concerne :
Participation 2020
(Fermeture du site le 22/03/2021)


 [Besoin d'aide](#)

Matricule : |

Unité de travail : |

Dernière connexion : |

Dernière validation : |

 Pensez à **VALIDER**

Pensez à vous [Déconnecter](#)

Participation 2020 (Fermeture du site le 22/03/2021)

Vous disposez d'un montant net de **4372,59 €**.

Saisissez vos choix ou laissez le choix par défaut puis cliquez sur le bouton "Valider" en bas de page.
Le bouton "Annuler" permet de remettre les valeurs de la dernière validation.
Une fois le choix validé, vous pourrez imprimer ce formulaire en pdf en cliquant sur le bouton "Imprimer" en bas de page.

Par défaut, le montant est affecté pour moitié dans le PEG Epargne monétaire et pour le restant dans le PERCO gestion pilotée, ou entièrement payé si le montant est inférieur à 80 €.

Vous pourrez revenir sur vos choix durant toute la campagne et jusqu'au 22/03/2021.

Versé dans le PEG VINCI sur les supports suivants (salarié présent ou retraité au moment du versement)	En totalité	En partie pour un montant net
PEG - Castor France (Relais)	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PEG - Epargne monétaire	<input type="checkbox"/>	2186,29 €
PEG - Amundi label équilibre solidaire ESR	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PEG - Amundi label obligataire ESR-F	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PEG - Amundi label harmonie solidaire ESR-F	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PEG - Eres épargne actions internationales	<input type="checkbox"/>	0,00 €





Versé dans le PERCOL-G (Plan ARCHIMEDE) sur les supports suivants (salarié présent ou retraité au moment du versement)	En totalité	En partie pour un montant net
PERCOL - Amundi trésorerie ESR	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PERCOL - Amundi obligataire diversifié ESR	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PERCOL - Eres DNCA Eurose	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PERCOL - Amundi label équilibre solidaire ESR	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PERCOL - Amundi Opportunités ESR	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PERCOL - Amundi actions PME ESR	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PERCOL - Epargne actions internationales	<input type="checkbox"/>	0,00 €
PERCOL - Amundi trésorerie ESR Piloté (Horizon* : <input type="text"/> JJ/MM/AAAA)	<input type="checkbox"/>	2186,30 €

Versé avec la paie ...	En totalité	En partie pour un montant net
Versé avec la paie d'avril 2021	<input type="checkbox"/>	0,00 €

Le total de mes choix correspond au total de ma somme disponible soit : 4372,59

Les notices concernant les fonds du PEG et du plan ARCHIMEDE VINCI sont à votre disposition sur le site intranet VINCI (<http://www.vinci.net>) ou auprès du service PAIE/SIRH.
Le montant net versé en paie (zone non saisissable) sera la résultante du montant net à répartir déduction faite des montants épargnés, toutes épargnes confondues.

* Horizon de placement

 Choix par défaut
 Annuler
 VALIDER


Il est possible de modifier le choix validé jusqu'à la date de fermeture du site internet sécurisé.

Pour un versement dans le PEG VINCI, le montant saisi doit être supérieur ou égal à 15€.

Pour un versement dans le PERCOL-G, le montant saisi doit être supérieur ou égal à 15 €.

Le montant « versé avec la paie d'avril 2021 » n'est pas saisissable. Ce montant est calculé automatiquement en déduisant du montant net de votre participation le total des sommes que vous avez épargnées.

Si un choix différent a été précédemment validé, le bouton réinitialiser permet de restaurer l'option par défaut. Il suffit alors de valider ce nouveau choix.

Rappel : les épargnes sont effectuées sans condition de présence au moment du versement.

Vous trouverez sous les rubriques CASTOR et ARCHIMEDE du site intranet <http://www.vinci.net> une présentation des différents supports de placements spécifiques à chacun de ces dispositifs, un lexique et les réponses aux questions les plus fréquentes.

RAPPEL DES POSSIBILITES ET DES REGLES FISCALES ET SOCIALES

Votre intéressement et/ou votre participation peuvent être épargnés ou payés en partie ou totalement.

Les choix possibles :

- ⇒ Vous faire payer tout ou partie de votre intéressement ou de votre participation avec la paie d'avril 2021.
En cas de paiement, les sommes perçues au titre de l'intéressement et de la participation sont soumises à l'impôt sur le revenu et à la CSG-CRDS (9.7%).
- ⇒ Epargner tout ou partie de votre intéressement ou de votre participation sur le PEG VINCI ou sur le plan ARCHIMEDE (Plan d'Epargne Retraite Collectif).
En cas d'épargne, les sommes perçues au titre de l'intéressement et de la participation ne sont pas imposables. Elles sont soumises à la CSG-CRDS (9.7%).
Pour l'utilisation et le blocage des sommes, voir point suivant sur les modalités.

Rappel :

	Intéressement	Participation
Choix proposé par défaut	Epargne	Epargne
Possibilité de paiement de tout ou partie	Oui / Revenu imposable	Oui / Revenu imposable
Possibilité d'épargne sur les fonds du PEG : Castor Relais, Epargne Monétaire, Amundi Label Equilibre solidaire ESR, Amundi label obligatoire ESR-F, Amundi label harmonie solidaire ESR-F, Eres épargne actions internationales	Oui ⁽¹⁾ / Revenu non imposable	Oui ⁽¹⁾ / Revenu non imposable
Ouvre le droit à l'abondement PEG VINCI en cas d'épargne sur Castor Relais (jusqu'à 2500 €)	Oui ⁽²⁾ / Revenu non imposable	Non
Possibilité d'épargne sur le PERCOL-G ARCHIMEDE	Oui / Revenu non imposable	Oui / Revenu non imposable
Ouvre le droit à l'abondement PERCOL-G ARCHIMEDE (jusqu'à 400 €)	Oui ⁽²⁾ / Revenu non imposable	Oui ⁽²⁾ / Revenu non imposable

(1) sans condition de présence au moment du versement.

(2) à condition d'être présent au moment du versement.

L'abondement annuel Castor

Les versements **au titre de l'intéressement et des versements volontaires** sont complétés par un abondement versé par l'entreprise :

- 200% pour les versements de 0 à 500 euros
- 100% pour les versements de 501 à 2 000 euros
- 50% pour les versements de 2001 à 4000 euros

L'abondement annuel PERCOL-G (Plan Archimède)

Les versements annuels au titre de l'intéressement, de la participation et des versements volontaires sont complétés par un abondement versé par l'entreprise de 100 % du montant des versements (abondement limité à 400 €).

MODALITES

INTERESSEMENT

Les panachages entre l'épargne sur les différents fonds du PEG VINCI ou du PERCOL-G ARCHIMEDE, le paiement, sont autorisés à condition que les montants nets épargnés par fonds soient au moins égaux à 15 € pour le PEG VINCI et 15 € pour le PERCOL-G ARCHIMEDE.

Vous bénéficiez :

- D'une exonération d'impôts (hors contributions sociales) sur les versements,
- De la gratuité des droits d'entrée et des frais de tenue de votre compte,
- Des actions VINCI à tarif préférentiel,
- De l'abondement annuel PERCOL-G Archimède : les versements annuels au titre de l'intéressement, de la participation et des versements volontaires sont complétés par un abondement versé par l'entreprise de 100 % du montant des versements (abondement limité à 400 €).

Le versement de l'intéressement aux Plans d'épargne (PEG ou PERCOL-G) n'entre pas dans le plafond de versement susceptible d'être investi égal au ¼ de la rémunération annuelle brute pour les salariés.

Les anciens salariés ayant quitté le groupe VINCI, à la suite d'un départ à la retraite ou en préretraite, ne peuvent effectuer des versements qu'à la double condition d'avoir déjà effectué un versement avant leur départ à la retraite/préretraite et d'avoir conservé au moins une part dans l'un des fonds du PEG VINCI à la date à laquelle ils souhaitent effectuer leur versement. En revanche, ils ne peuvent plus prétendre à l'abondement de l'entreprise.

Les sommes bénéficient de l'abondement le cas échéant et d'une exonération de l'impôt sur le revenu si elles sont affectées dans le plan dans un délai de 15 jours à compter de leur perception en contrepartie d'une indisponibilité de 5 ans (sauf cas légaux de déblocage anticipé).

Les revenus et plus-values générés par votre épargne sont soumis aux prélèvements sociaux (17,2 %) mais bénéficient d'une exonération totale d'impôts.

PARTICIPATION

Les panachages entre l'épargne sur les différents fonds du PEG VINCI ou du PERCOL-G ARCHIMEDE, le paiement, sont autorisés à condition que les montants nets épargnés par fonds soient au moins égaux à 15 € pour le PEG VINCI et 15 € pour le PERCOL-G ARCHIMEDE.

Vous bénéficiez :

- D'une exonération d'impôts (hors contributions sociales) sur les versements,
- De la gratuité des droits d'entrée et des frais de tenue de votre compte,
- Des actions VINCI à tarif préférentiel,
- De l'abondement annuel PERCOL-G Archimède : les versements annuels au titre de l'intéressement, de la participation et des versements volontaires sont complétés par un abondement versé par l'entreprise de 100% du montant des versements (abondement limité à 400€).

A noter que :

- la participation investie dans le fonds CASTOR RELAIS du PEG VINCI bénéficie de la décote du prix de souscription de l'action VINCI mais pas de l'abondement de l'Entreprise.
- la participation investie dans le PERCOL-G ARCHIMEDE bénéficie de l'abondement quel que soit le support de placement choisi.

Le versement de la participation aux Plans d'épargne (PEG ou PERCOL-G) n'entre pas dans le plafond de versement susceptible d'être investi égal au ¼ de la rémunération annuelle brute pour les salariés.

DESCRIPTION PEG VINCI ET PERCOLG

PEG VINCI CASTOR

L'abondement maximum annuel est de 3 500 € brut pour les versements effectués dans les fonds CASTOR (à l'exception de la participation) : prélèvement sur salaire, versement par chèque, affectation de l'intéressement, sachant qu'il est soumis aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS) aux taux en vigueur.

Seuls les salariés présents peuvent bénéficier de l'abondement.

Cet abondement (brut) s'élève :

- à 200% des versements effectués dans le fonds CASTOR de l'année jusqu'à 500 € de versements annuels,
- à 100 % sur les versements compris entre 501 € et 2 000 €,
- à 50 % sur les versements compris entre 2 001 € et 4 000 €.

Vous pouvez affecter tout ou partie de votre intéressement dans les fonds EPARGNE MONETAIRE, AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR, AMUNDI LABEL OBLIGATAIRE ESR-F AMUNDI LABEL HARMONIE SOLIDAIRE ESR-F, ERES EPARGNE ACTION INTERNATIONALE, CASTOR FRANCE (relais). Dans ce dernier cas, vous bénéficierez de l'augmentation de capital réservée aux salariés à des conditions préférentielles, l'action Vinci vous est ainsi proposée à 69.66 euros (par décision du conseil d'administration de Vinci). Cette épargne sera ensuite investie dans le Fonds « CASTOR » où elle sera conservée jusqu'à l'expiration du délai d'indisponibilité et au-delà pour les avoirs non réclamés. Si, après décision de la Direction de VINCI, l'augmentation de capital ne se réalisait pas, les porteurs de parts seraient alors consultés afin d'arbitrer leurs avoirs au choix entre les fonds CASTOR, EPARGNE MONETAIRE, AMUNDI LABEL EQUILIBRE SOLIDAIRE ESR, AMUNDI LABEL OBLIGATAIRE ESR-F AMUNDI LABEL HARMONIE SOLIDAIRE ESR-F, ERES EPARGNE ACTION INTERNATIONALE ou dans le prochain fonds CASTOR RELAIS, sous réserve qu'il soit agréé par l'AMF.

- Epargne Monétaire est investi depuis le 1er janvier 2013 désormais uniquement en produits monétaires.
- Amundi Label Equilibre Solidaire ESR est investi en actions et produits obligataires.
- Amundi Label obligataire ESR-F, Epargne monétaire et Amundi Label Equilibre Solidaire ESR, Amundi label harmonie solidaire ESR-F, Eres épargne actions internationales ne bénéficient ni de l'abondement, ni de la décote de 5% dans la mesure où ces produits ne sont pas investis en actions VINCI.

PERCOL-G VINCI ARCHIMEDE

L'abondement brut s'élève à 100 % des sommes versées au PERCOL-G ARCHIMEDE jusqu'à 400 € de versement annuel, soit 400 € d'abondement maximum. Il est réparti proportionnellement entre les modes de gestion (pilotée/libre) puis entre les supports de placement choisis pour la gestion libre.

Seuls les salariés présents peuvent bénéficier de l'abondement.

Rappel : l'horizon de placement peut être renseigné lors d'une épargne ARCHIMEDE Gestion pilotée. Si cette zone n'est pas renseignée, la date retenue sera l'âge légal de la retraite, au moment de votre versement

Attention : les sommes investies dans le PERCOL-G ARCHIMEDE sont indisponibles jusqu'à la retraite, sauf cas légaux de déblocage anticipé : invalidité de l'épargnant, de ses enfants ou de son conjoint (mariage ou PACS), décès de l'épargnant ou de son conjoint (mariage ou PACS), acquisition de la résidence principale ou sa remise en état à la suite d'une catastrophe naturelle, surendettement de l'épargnant, expiration des droits à l'assurance chômage.

MOTIFS DE DEBLOCAGE ANTICIPE

EVENEMENT	PEG	PERCOL-G
Mariage ou conclusion d'un PACS	X	
Naissance ou adoption d'un 3ème enfant, puis de chaque enfant suivant	X	
Divorce, séparation ou dissolution d'un PACS, avec garde d'au moins un enfant	X	
Invalidité de l'épargnant, de son conjoint* ou de ses enfants	X	X
Décès de l'épargnant ou de son conjoint*	X	X
Acquisition, construction, agrandissement ou remise en état à la suite d'une catastrophe naturelle de la résidence principale	X	X ⁽¹⁾
Cessation du contrat de travail	X	
Création ou reprise d'entreprise par l'épargnant, son conjoint* ou ses enfants	X	
Expiration des droits à l'assurance chômage du titulaire		X
Surendettement	X	X

(1) seul le cas d'acquisition de la résidence principale (bien existant ou construction) et sa remise en état après catastrophe naturelle sont pris en compte pour le PERCOL-G

* ou de la personne qui lui est liée par un PACS